



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Evreux, le 24 MAI 2019

OBJET *Transport scolaire – inscription 2019/2020*
PJ
REFERENCE *PL/CG2019_42*
SUIVI PAR *mobilités – Tél. 02 32 31 99 28*

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La rentrée scolaire 2019-2020 approche et je tiens à vous informer des nouveautés dans le champ des transports scolaires. Vous trouverez ci-dessous des informations utiles pour les écoliers de votre commune qui utiliseront les transports scolaires, à compter du mois de septembre prochain.

Je vous saurais gré de bien vouloir relayer aux élèves et à leurs familles ces informations.

Pour les élèves de primaires et de maternelles :

Ces élèves emprunteront le réseau de transport scolaire organisé par la Région Normandie et devront **obligatoirement** procéder à une inscription via le site internet de la Région.

Pour s'inscrire, il sera nécessaire d'inviter les familles à se connecter sur internet à l'adresse <https://transports.normandie.fr/>. La période d'inscription est du 18 juin jusqu'au 31 juillet 2019.

Les tarifs pratiqués seront ceux d'Évreux Portes de Normandie, c'est-à-dire 40 € pour les maternelles et primaires, par élève et par an.

Pour les élèves qui se rendront à Verneuil sur Avre ou à Nonancourt :

Ces élèves emprunteront également le réseau de transport scolaire organisé par la Région Normandie. Les tarifs pratiqués seront ceux d'Évreux Portes de Normandie, c'est-à-dire 80 € pour les collégiens et les lycéens, par élève et par an.

Pour s'inscrire, il sera nécessaire d'inviter les familles à se connecter sur internet à l'adresse <https://transports.normandie.fr/>. La période d'inscription est du 18 juin jusqu'au 31 juillet 2019.

A compter du 1^{er} août, toute demande fera l'objet d'une majoration de 20 € par dossier d'inscription.

Pour les élèves qui se rendront à Dreux (en empruntant le réseau RÉMI) :

La période d'inscription au transport scolaire aura lieu du 3 juin jusqu'au 4 août 2019.

Les familles devront retourner, soit par courrier, ou directement en mairie de Saint Germain sur Avre, les documents ci-joints :

- Le formulaire de demande d'inscription au transport ;
- Le récépissé du règlement intérieur pour l'utilisation des transports scolaires.

Passé le 4 août 2019, une majoration de 20 € sera appliquée par demande.

Pour tous renseignements, vous trouverez ci-dessous les coordonnées et les horaires de permanence utiles :

Mairie de Saint Germain sur Avre

02 32 58 07 76

1 Place de Gaulle

27320 Saint Germain sur Avre

Horaire de permanence

Lundi 13h30 à 16h30

Mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Vendredi de 9h à 12h

Je me tiens, de même que mes services, à votre disposition pour tout complément et je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président,
Le Vice-Président en charge des mobilités et du
patrimoine



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daniel Douard".

Daniel DOUARD